

Neuchâtel-Serrières, 15 mai 2007

Mobilité douce à Serrières: mesures à court terme

Dans le cadre d'Anim'Action, le groupe «Mobilité à Serrières» a actualisé l'inventaire établi en septembre 2005 par l'Association de quartier pour le Plan Directeur de la Mobilité Douce de la Ville de Neuchâtel. Par la même occasion, les points problématiques ont été photographiés. En voici les interventions facilement réalisables et peu coûteuses et qui peuvent donc être envisagées à court terme. Entre () figurent les numéros du dossier complet.

- A2 et A8 : signaler la liaison cyclable entre le bas de Serrières et la route du vignoble en direction d'Auvernier via I.-la-Charrière; de même signaler la liaison entre le Rond-Point sur Tivoli/Port-Roulant et le bas de Serrières via le Ch. Vieux
- A4 : arrêt de bus Port-Roulant : marquer le long du bord nord de la route un espace pour permettre aux piétons de circuler (peinture et réflecteurs).
- A6 : sécuriser les sorties des maisons au nord de la route du Clos-de-Serrières avec un marquage au sol et des réflecteurs.
- A7 : changer l'emplacement des containers de sorte qu'ils n'affectent plus la piste cyclable et inclure ce point critique dans l'étude de l'emplacement des futures bennes enterrées.
- A10 : mesures pour interdire le trafic de transit sur G.Farel et E. Borel.
- A12 : cheminement à travers l'ancien cimetière : les barrières doivent rester ouvertes en tout temps (éventuellement la nuit et durant la fin de semaine fermées mais pas à clé).
- B1 : carrefour en bas de la rue Martenet : marquage au sol des portions de trottoir traversées par des véhicules. Mesures pour empêcher le parcage sur les trottoirs.
- B2 : marquer sur la route de Martenet les portions sans trottoir entre le rond-point et le chemin du Calvaire.
- B4 : rehausser la visibilité du trottoir à l'entrée de la rue de Coquemène.
- B6 : imposer à Tivoli SA d'entretenir le chemin vers la gare.
- B8 : expliquer l'objectif de l'arbre à l'intersection P.de-Vingle et Pain-Blanc et améliorer la signalisation.
- B9 : élaborer un plan d'emplacement pour des bancs.

Quant aux horaires des TN, ligne no 2, nous observons depuis décembre 2006 que les correspondances à la place Pury ne sont plus assurées, même lorsque le no. 2 peut 'sauter' plusieurs arrêts. Nous poursuivons nos contacts avec la direction des TN à ce sujet.
